

33^{ème} RALLYE NATIONAL du VALLESPYR REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Vendredi 30 juin– Samedi 01 Dimanche 02 Juillet 2023

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Le Rallye du VALLESPYR est inscrit en catégorie CPEA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : **lundi 15 mai 2023**

Clôture des engagements : lundi 19 Juin 2023 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi).....

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 24 Juin 2023.....

Dates et heures des reconnaissances :

- ✓ Samedi 24 Juinde 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Dimanche 25 Juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- ✓ Jeudi 29 Juin.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Vendredi 30 Juin.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Vérifications administratives :

- ✓ Vendredi 30 juin de 17h00 à 19h40 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence ».
- ✓ Samedi 01 Juillet de 7h00 à 9h00 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence ».

Vérifications techniques :

- ✓ Vendredi 01 Juillet de 17h30 à 20h10 à AMELIE LES BAINS « Boulevard Petite Provence ».
- ✓ Samedi 02 Juillet de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Boulevard Petite Provence »

A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en parc Place de la Sardane à AMELIE LES BAINS.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 01 Juillet à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS « Espace méditerranée ».

Publication des équipages admis au départ : Samedi 01 Juillet à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 01 Juillet à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 01 Juillet à 13 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».Reclassement avant l'étape de nuit : Samedi 01 juillet à AMELIE LES BAINS

Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 01 Juillet à partir de **22 heures 53** à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2^{ème} étape : Samedi 01 Juillet à 24 h 00, à AMELIE LES BAINS, « Place de la sardane ».

Départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 02 Juillet à 7 heures 30 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Arrivée Finale: Dimanche 02 Juillet à partir de **12 heures 57**.

Vérifications Finale : Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats provisoires du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des Prix : Dimanche 02 Juillet sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 30 juin, 01 et 02 juillet 2023 en qualité d'organisateur administratif, et l'association VALLESPIR RALLYE 66 en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

33^{ème} Rallye du VALLESPIR Sous le patronage de la ville d'AMELIE les BAINS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée Lesous le numéroet par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Présidents : Aurélie ROCA - Agnès DI FRANCESCO

Vice président : Gilles ROCA

Secrétaire : Sylvie FERRIOL

Trésorière : Marie- Madeleine CAMPS

Président délégué : Benoît FOURQUET

Membres : Aurélie ROCA - Agnès DI FRANCESCO-Gilles ROCA-Sylvie FERRIOL-Marie-Madeleine CAMPS ainsi que Mesdames et Messieurs les bénévoles du VALLESPIR RALLYE 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC 66.

Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Téléphone : 06.17.97.53.24 /06.18.97.78.66

Permanence du Rallye : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Affichage officiel : « Place de la Sardane », à proximité du parc fermé. Un panneau d'affichage pourra être installé à proximité du CH d'entrée du Parc d'Assistance.

Organisateur technique

Nom : VALLESPIR RALLYE 66

Adresse : 35, Quai Georges Bosch à AMELIE LES BAINS (66110).

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée : Robert CLOS licence n°6055/0804



Collège Commissaires Sportifs : Jacques PAOLI (Président).....licence n°2692/0805

Membres : Jean-Christophe LEROY...licence n°5492/0724

Jean-François PASCAL... licence n° 2806/0801

Directeur de Course : Robert GALI licence n°28230/0805

Directeurs de Course Adjoints ES : Nathalie CHANTAGREL.....licence n° 9549/0801

XXX.....licence n°133555/0915

Directeurs de Course délégués ES : Marc CIERlicence n° 2942/0706

François ANDREANI (Inter).....licence n° 132975/0715

Marie OTTAVIlicence n° 228853/0905

Directeur de Course délégué Rallye 2 : XX..... licence n°

Directeur de Course délégué véhicule BBR : Marie OTTAVIlicence n°147131/0216

Directeur de Course délégué véhicule Damier : XX.....licence n°

Directeur de Course délégué Parc Regroupé

Médecin Chef : ADAMU

Commissaires Techniques :

Christophe NATEWAJKO (responsable)..... licence n° 43054/0806

Yves PERIE + Rallye 2licence n° 57790/0909

Jean-Claude Marty.....licence n° 19463/0816

Tony SPINELLI licence n° 40858/0816

Smail LECHEKHAB.....licence n° 28224/0809

XX (en cours)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Gérard BERTRAN.....licence n°5705/0905

Jean-Claude CHRISTOL..... licence n°

Jean BOUYCHOUlicence n° 19458/0816

Délégué de l'Organisateur Technique : René LAFONlicence n° 38126/0816

Chargé des Relations avec les Commissaires : Gilles DAVIAU..... licence n°252040/0815

Chargés des relations avec la presse : Sylvie FERRIOL.....licence (en cours)

Chargé des Vérifications Administratives : Agnès Di Francesco licence n°

Chargé du Contrôle des Publicités : Jean-Pierre BOBO licence n° 2531/0816

Véhicule Info-Sono 1 : Jean-François BOIXlicence n° 147726/0816

Frédéric MOLINSlicence n° (en cours)

Juge de faits : José GISPER.....licence n°3184/0801

Référent COVID : Agnès Di Francescolicence n°

Responsable des classement : Luc MALGRAS

Responsable Speaker : Vincent DOUGADOS

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} Rallye du VALLESPIR compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 3

Le championnat 2023 du comité de la Ligue Occitanie Méditerranée.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en **participation Etrangère Autorisée**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques.

- **Vérifications administratives préliminaires :**

Samedi 24 juin et dimanche 25 juin 2023 à partir de 9h00 : BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

Jeudi 29 juin et le vendredi 30 juin 2023 à partir de 9h00 : ESPACE MEDITERRANEE, Chemin de la piscine 66110 AMELIE LES BAINS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité**
- **Licences pilote et copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course.

- **Vérifications Administratives complémentaires :**

-Vendredi 30 juin 2023 de 17h00 à 19h40 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence»

- Samedi 01 juillet 2023 7h00 à 9h00 à AMELIE LES BAINS au « Boulevard Petite Provence».

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement :

- Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité
- Licence du pilote et copilote de l'année en cours.

- **Vérifications Techniques :**

-Vendredi 30 Juin de **17h30** à 20 h10 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir » (Suivant horaire de convocation).

-Samedi 01 Juillet de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ». (Suivant horaire de convocation).

Les vérifications finales seront effectuées au : **GARAGE PERES sis à ARLES SUR TECH (66150), Route Nationale.**

Taux de main d'œuvre : **60 euros TTC.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33^{ème} rallye du VALLESPIR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 19 juin 2023**.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €uros**
- Equipage complet de l'ASAC 66 : **470 €uros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000€uros

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences 2023.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **VALLESPIR RALLYE 66**

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

IMPORTANT : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante : **VALLESPIR RALLYE 66, 26 RUE DE NOGAREDE 66400 CERET plus mail (rallyeduvallespir@gmail.com)**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu à cet effet à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Additif à venir

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 33^{ème} Rallye du VALLESPIR représente un parcours de **270.45 km.**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **140.10 km.**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 Palalda -> Prunet et Belpuig (22,95 kms)

ES 2/4/6 Oms -> Céret (8,67 kms)

ES 7/9 Corsavy -> Le Tech (15,78 kms)

ES 8/10 Le Pont -> La Forge (6,84 kms)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 24 juin à partir de 9 heures :

BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

6.2.6P. Les horaires de reconnaissance auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales.

Seront remis lors du retrait de l'itinéraire :

- Un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise côté droit du véhicule.
- Deux (2) adhésifs jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur les vitres latérales arrières du véhicule de reconnaissance.
- Un (1) adhésif jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule de reconnaissance.

Le non-respect de cette obligation pourra être constaté par l'organisation qui soumettra l'infraction au Collège des Commissaires sportifs, les sanctions peuvent aller de la pénalité jusqu'à l'exclusion du rallye.

Limitation de vitesse : 30 kms/h en agglomération- 60 kms/h sur les épreuves spéciales.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Distribution des primes (non cumulables)

Au scratch :

1^{er} Engagement Rallye du Vallespir 2024 + 300 euros

2^{ème} Engagement Rallye du Vallespir 2024 + 150 euros

3^{ème} Engagement Rallye du Vallespir 2024+ 50 euros

A la classe :

De 6 à 10 partants : 1^{er} 350 euros
2^{ème} 150 euros

Plus de 10 partants : 1^{er} 450 euros
2^{ème} 300
3^{ème} 150

De nombreuses coupes et cadeaux récompenseront les concurrents et les commissaires.

La remise des prix :

La remise des prix aura lieu le dimanche 02 Juillet sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix.